Réf. Farde e-Assemblées : 2595036

N° OJ : 215

Projet d'Arrêté - Conseil du 27/05/2024

Objet : DiverCity.- Octroi de subsides.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu les crédits à l'article 84201/33202 du budget ordinaire de 2024 ;

Considérant que dans le cadre des actions entreprises par la Ville de Bruxelles pour promouvoir l'égalité des chances, des subsides peuvent être accordés à différentes associations ;

Considérant que des subsides peuvent être octroyés à des projets, particulièrement en lien avec les plans d'actions de l'égalité des chances ;

Considérant que le projet "DiverCity" est en adéquation avec les plans d'actions existants de la cellule Egalité des chances ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Des subsides pour un montant total de 3.300,00 EUR à l'article 84201/33202 (Eng : 24/026820) du budget ordinaire 2024 sont octroyés aux associations suivantes :

- “Maison de l’Initiative Citoyenne“ asbl (0889.5160.31) : 400,00 EUR
- “GANGO“ asbl (0752985363) : 300,00 EUR
- “Arthis – Maison Culturelle Belgo-Roumaine“ asbl (0456.197.136) : 400,00 EUR
- “INCA-CGIL Belgique“ asbl (0421.373.740) : 400,00 EUR
- “Tabital Pulaaku Belgique“ asbl (0887.581.177) : 300,00 EUR
- “Education et Culture pour Haïti“ asbl (0898.726.873) : 400,00 EUR
- “Tralala“ asbl (0480.633.515) : 500,00 EUR
- “Association des Ressortissants de Tougué et Ami(e)s“ asbl (0806.047.432) : 300,00 EUR
- “Amicale Belgo Colombienne con sabor latino“ asbl (0844.745.383) : 300,00 EUR.

Annexes :